



VILLAGE DE NIGADOO

AVIS PUBLIC

(En vertu de l'article 111 de la Loi sur l'Urbanisme)

La Municipalité de Nigadoo à l'intention de prendre en considération les modifications à l'Arrêté No. 23-2014 intitulé "Arrêté adoptant le Plan Rural du Village de Nigadoo" aux fins suivantes :

Changer le zonage de la propriété appartenant à 679798 NB Inc, située à Nigadoo au 133, rue du Moulin et portant le numéro d'identification NID 20422135.

Ce terrain est situé entre la rue des Sapins et la voie ferrée du CN. Aux fins du plan rural, le zonage est changé de Zones mixtes de type 2 (MX-2) à Zones mixtes de type 1 (MX-1). Le but de ce rezonage vise à permettre la construction de plusieurs habitations à logements multiples pouvant chacune contenir un maximum de 10 unités de logement.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet d'arrêté au bureau du service d'urbanisme de la Commission de services régionaux Chaleur entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi ou communiqué avec le Village de Nigadoo au 506-542-2626. Le projet d'arrêté peut également être consulté sur le site web de la municipalité au <https://nigadoo.ca/>.

Le Conseil se réunira en la Salle du Conseil de la Municipalité de Nigadoo, le 24 août 2020 à 19 h en vue de l'étude des objections qui auront été reçues par écrits.

Toute personne désirant défendre ou s'opposer à ces objections devant le Conseil Municipal pourra le faire en ces temps et lieux.

Veillez noter que les objections écrites sont acceptées jusqu'au 7 septembre 2020 inclusivement, soit 14 jours suivant la date de l'audience publique et doivent être adressées à Donna Landry-Haché, directrice générale.

Le Conseil Municipal de Nigadoo



VILLAGE OF NIGADOO PUBLIC NOTICE

(Under the Article 111 of the Community Planning Act)

The Village of Nigadoo has the intention of considering modifications to the By-Law # 23-2014 named "By-law adopting the Rural Plan for the Village of Nigadoo" in order to change the zoning of the property owned by 679798 NB Inc, situated at 133, rue du Moulin in Nigadoo and identified under the PID number of 20422135.

The property is situated between the "rue des Sapins" and the CN Railway. In keeping with the Rural Plan, the zone would be changed from a Mixed Zone – Type 2 (MX-2) to a Mixed Zone – Type 1 (MX-1). The goal of this rezoning is to allow for the construction of several multi-dwelling complexes; each having a maximum of no more than 10 units.

Those who are interested in consulting further about the project are asked to stop by the CRS Planning Commission Office between the hours of 8:30 am and 4:30 pm from Monday to Friday or contact the Village of Nigadoo at 506-542-2626 or the village website at <https://nigadoo.ca/>.

The Council will meet on Monday, August 24, 2020 à 7 pm at the Town Hall in Council Chambers in order to hear objections previously received in writing. All persons wishing to oppose and defend their objections before Municipal Council will be heard on this date.

Please note, written objections will be accepted until, and including, Monday, September 7, 2020; 14 days following the first public audience on August 24. All objections must be written and addressed to Donna Landry-Haché, General Manager.

Municipal Council – Village of Nigadoo

ARRETÉ NUMÉRO 23-03-2020

ARRETÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE NIGADOO
ÉTANT L'ARRETÉ NUMÉRO 23-2014

Le conseil du Village de Nigadoo, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'urbanisme*, adopte ce qui suit:

- Article 1. La Partie A du plan rural est amendée en ajoutant l'alinéa (c) qui suit immédiatement après l'alinéa 3. (b):
- (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l'annexe B de l'arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
- Article 2. La Partie C du plan rural est amendée en ajoutant l'alinéa (c) qui suit immédiatement après l'alinéa 60(1) (b):
- (c) la carte portant le numéro 23-03-2020 et placée à l'annexe B de l'arrêté no 23-03-2020 en date du 27 juillet 2020,
- Article 3. Le terrain dont la zone est illustré par la légende sur la carte 23-03-2020 et placée en Annexe B du présent arrêté est désigné Zones mixtes de type 1 – Zones MX-1.
- Article 4. Le présent arrêté entre en vigueur conformément à la Loi.

PREMIERE LECTURE: _____ 2020

DEUXIEME LECTURE: _____ 2020

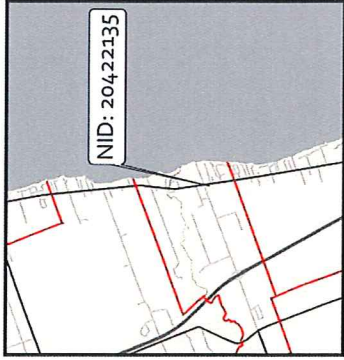
TROISIEME LECTURE : _____ 2020

QUATRIÈME LECTURE : _____ 2020

ADOPTION : _____ 2020

Charles Doucet
Maire

Donna Landry
Secrétaire municipal



Carte 23-03-2020
Village de Nigadoo
Amendement du plan rural
Annexe B
(à l'arrêté 23-03-2020)

Légende
Terrain à rezoner

Propriété portant le
NID 20422135 est rezone de
MX-2 - Zones mixtes de type 2
à
MX-1 - Zones mixtes de type 1

Propriété de :
679798 NB Inc.

Commission de services régionaux
Chaleur
Regional Service Commission
Date: Le 27 juillet, 2020

